

COMMENT VERDIR LA FINANCE À PARIS



Pierre-Alix Binet, Gabrielle Siry-Houari

29/11/2019

Les villes jouent un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement climatique : elles abritent aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale, génèrent les plus fortes activités économiques et émettent 70% des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, Paris a l'ambition de servir de référence sur les enjeux environnementaux. Gabrielle Siry-Houari et Pierre-Alix Binet présentent leurs propositions à l'occasion du Climate Finance Day.

Alors que la Ville de Paris a adopté un Plan climat ambitieux et préside le C40, la place financière, *via* l'initiative Finance for Tomorrow, vise à faire de la capitale une place de référence en matière de finance verte et durable dans un contexte où les superviseurs financiers viennent d'annoncer la mise en place de **commissions d'évaluation** des engagements des institutions financières en matière de verdissement de la finance.

Les villes sont ainsi soumises à des exigences élevées. La poursuite des objectifs de l'Accord de Paris et la mutation des villes vers la neutralité carbone peuvent paraître un défi financier de taille. À titre d'exemple, la rénovation énergétique du parc bâti parisien est estimée à 25 milliards d'euros dans une situation budgétaire publique contrainte. L'enjeu est donc de réorienter les capitaux privés existants vers les investissements nécessaires à la transition énergétique et écologique des territoires.

Dans un contexte où la finance verte et durable est en plein essor, les financements qu'elle représente ne constituent encore que 2% du marché obligataire. De la même manière, de nombreux projets de territoire ne sont pas encore des cibles d'investissements pour de potentiels investisseurs. Ainsi, il semble utile de s'interroger sur le rôle d'une collectivité publique dans le verdissement de la finance. Paris, où sont établis de grandes institutions financières, des institutions politiques, des superviseurs financiers et des grandes entreprises, bénéficie d'un « effet de place » propice aux influences mutuelles et aux synergies, souhaitables dans un contexte de besoin de transition rapide vers une économie bas carbone. Par conséquent, Paris doit poursuivre et amplifier son engagement dans une finance verte, durable et solidaire pour être à la

hauteur des enjeux de la transition écologique et environnementale.

Finances publiques : développement d'outils pour financer les projets verts et évaluation globale du budget au regard de l'impact carbone

Maintenir le rythme d'émissions de « green bonds »

Une série d'outils financiers innovants est nécessaire pour atteindre les engagements d'une ville neutre en carbone en 2050. À ce titre, la Ville emprunte, par exemple, déjà sur les marchés en émettant des obligations vertes ou « green bonds », dans le respect des *Green* et *Social Bonds Principles*, pour financer des investissements s'inscrivant dans les objectifs du Plan climat de la Ville, notamment dans le domaine du logement et de la cohésion sociale, priorités de la mandature. Après une première obligation verte de 300 millions d'euros en 2015, 320 millions d'euros ont été empruntés à long terme en 2017 pour une demande d'1,3 milliard d'euros, qui confirme la forte demande pour ce type de titres associant solidité financière et critères environnementaux.

Un "Paris fonds vert" à l'échelle de la métropole

Dans un contexte de besoin de financement pour atteindre les objectifs du Plan climat, la Ville de Paris a mis sur pied un fonds d'investissement d'une durée de dix ans mobilisant financements privés et publics et doté de 500 millions d'euros. Ce fonds a vocation à investir dans des PME à fort potentiel de croissance qui portent, pour Paris et ses habitantes et ses habitants, des solutions innovantes en matière de transition écologique dans un des domaines suivants : logement durable, mobilités, énergies renouvelables, qualité de l'air, gestion des déchets, NTIC au service de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'objectif est désormais un passage à l'échelle. Dans un contexte de moyens contraints des collectivités, l'enjeu est d'utiliser davantage l'argent public comme levier pour mobiliser les financements privés, comme c'est déjà le cas au sein du fonds "Paris fonds vert" ou sur les infrastructures durables comme la rénovation énergétique du parc bâti. Ces financements doivent, d'une part, venir financer massivement les besoins en matière de logement durable, de mobilité propre, d'énergies vertes ou encore de qualité de l'air et, d'autre part, se désengager drastiquement des énergies fossiles. Le changement de périmètre du fonds vert à l'échelle du Grand Paris permettrait également d'accompagner des projets en cohérence avec le bassin de vie parisien.

Plus de transparence et d'information des citoyens par un budget carbone

Afin d'assurer le respect des objectifs ambitieux du Plan climat de la Ville, la publication d'un « budget carbone » pourrait venir matérialiser la contrainte en matière de capacité d'émissions restantes permettant de respecter l'objectif de neutralité carbone de la Ville de Paris pour 2050, comme c'est déjà le cas à Manchester, Francfort (Allemagne), Vilvorde (Belgique) ou Modène (Italie).

Le budget municipal serait évalué au regard du climat et chaque ligne budgétaire sera affectée dans une des quatre catégories suivantes : neutre, favorable au climat, ambigu, ou défavorable au climat. L'Institute for Climate Economics évalue déjà un certain nombre de budgets publics sous ce prisme. Cette information permettrait aux élues et aux élus et aux citoyennes et aux citoyens d'avoir une idée de la contribution du budget municipal à l'atteinte des objectifs climat de la Ville et d'aider à décliner les actions correspondantes à prendre, notamment en matière de gouvernance. Le conseil municipal de Manchester a ainsi créé un « groupe de coordination zéro carbone », qui rassemble plusieurs services municipaux (planification, développement stratégique, service juridique, finances, logement, etc.).

Politique d'innovation : encourager l'innovation financière verte et la mixité des porteurs de projets

La Ville de Paris a œuvré à faire de la capitale un lieu accueillant pour les entrepreneurs et entrepreneuses afin de favoriser la création d'un écosystème d'innovation à même de faire émerger les solutions de demain, notamment en matière environnementale, qu'il s'agisse d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de transports propres, de gestion des déchets ou de traitement de l'eau. L'accès au financement et le développement des PME vertes, qui créent le plus d'emplois et sont les plus susceptibles d'être la source d'innovations dites « de rupture » que les grands groupes, sont, en effet, parmi les grands défis de la finance verte. À Paris, ce sont ainsi 100 000 m² qui sont dédiés à l'accueil et au développement des startups et PME (couveuses, pépinières, accélérateurs et incubateurs) alors que l'aide "Paris innovation amorçage" permet aux jeunes entreprises innovantes de bénéficier d'un financement dans la phase d'amorçage ou de développement.

Dans un contexte de difficulté d'accès aux financements des PME, notamment vertes, la Ville de Paris pourrait renforcer la présence et l'accompagnement des « fintechs » vertes – ces startups et PME de la finance numérique qui flèchent l'épargne de clients soucieux de son utilisation vers des projets responsables (*crowdfunding* pour projets verts, par exemple) – au sein des incubateurs et accélérateurs de la Ville, notamment ceux consacrés en partie à l'accueil d'éco-activités comme le

Paris Nord Express du 18^e arrondissement.

La Ville de Paris a également mis en place des programmes de mentorat comme Women4Climates dans le cadre du C40 afin d'accompagner de jeunes femmes actives sur les questions climatiques à faire aboutir leur projet. Les femmes, premières victimes du changement climatique – une femme a quatorze fois plus de chance qu'un homme de mourir à la suite d'une catastrophe climatique – sont encore trop peu associées à la conception des solutions de lutte contre le changement climatique.

Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, tous secteurs confondus, les entrepreneuses totalisent toujours 2,5 fois moins de fonds reçus que les hommes entrepreneurs et les équipes exclusivement féminines ont 30% de chances en moins d'obtenir des financements. Dans ce contexte, la mairie de Paris pourrait réserver certaines places dans les incubateurs de la ville, notamment ceux accueillant des éco-activités, à des projets portés par des femmes afin d'accroître leur visibilité et les opportunités de financement.

Orienter les comportements privés, pour une finance véritablement dépolluée

Outre l'augmentation des montants alloués aux projets verts, qu'une définition plus précise de ce qu'est un actif « vert » au niveau de l'Union européenne contribuera à encourager, un défi majeur se pose. Il s'agit de passer d'une finance seulement « verte » à une finance « dépolluée », en diminuant drastiquement le financement des énergies fossiles, qui continue de croître (le financement bancaire mondial aux énergies fossiles extrêmes, les plus polluantes, a augmenté de 11% entre 2016 et 2017).

Les meilleures politiques RSE (responsabilité sociale et environnementale) ne renverseront pas l'objectif premier d'une institution financière : sa rentabilité. C'est pourquoi le rôle de la sphère publique, qui a en charge l'intérêt général, est indispensable, quand profitabilité et protection de l'environnement entrent en conflit.

Nous proposons dans une tribune signée en juin dernier dans *Le Monde* de mettre en place un système public de notation des institutions financières en fonction de leur comportement social et environnemental. La Ville de Paris, en tant que lieu d'accueil de la place financière française, serait un acteur de poids pour encourager la mise en place de cette notation, en ligne avec son action très volontariste sur les dossiers environnementaux. La temporalité pour la mise en place d'une coalition d'acteurs publics et privés travaillant à cette notation est favorable, puisque les exigences

de transparence sur ces financements – et donc les données disponibles – ne font qu’augmenter, comme en témoigne le règlement européen sur le « reporting » non financier en négociation au sein des institutions européennes, qui vise à interdire le « greenwashing » et obligera notamment les institutions financières à publier un rapport annuel sur l’impact néfaste de leurs investissements sur l’environnement.